

## Règlement du tournoi

Les Archers du Mont des Loups, sous l'égide de la 1ère compagnie d'Archers du Canton de Montluel, vous convient à leur premier tournoi médiéval qui se déroulera au château de Varennes-lès-Mâcon, rue de la prairie, les 26 et 27 avril 2025.

Les participants au tournoi et les personnes organisatrices devront se présenter en costume médiéval pendant toute la durée du tournoi. Seules des chaussures contemporaines non fluo pourront être exceptionnellement autorisées en cas de terrain trop glissant. (selon météo)

Le tournoi est ouvert au public qui devra à tout moment être et se sentir en sécurité.

Les tentes, auvents ainsi que l'ensemble du matériel présents sur le site devront être d'aspect médiéval tant que le public sera présent.

### **Le tournoi**

Pour participer, les archers devront s'acquitter de 18€ de frais d'inscription et être équipés :

– d'un arc bois : longbow, flatbow, turquois, chinois, ou arc de kyudo exclusivement (recurve, classiques, chasse, poulies...non acceptés).

- de flèches fûts bois, voire bambou dans le cas d'un arc asiatique, **marquées du nom ou pseudonyme de l'archer**. Toute flèche non marquée ne pourra être comptabilisée.
- de pointes de style cible ou médiéval, noires ou argentées, sans ardillon.
- d'encoches en bois, corne ou taillées dans le fût. Ni plastique , ni plumes fluo.

Certaines épreuves nécessitent un minimum de 8 flèches à pointe et d'autres de 6 flèches bluntées. Prévoyez de la marge.

Seuls seront autorisés gants de tir, doigtier, palette simple en cuir voire anneau de pouce dans le cas d'un arc asiatique.

Les arcs sans fenêtre se verront attribuer un bonus de points.

Le tournoi est ouvert aux archers à partir de 12 ans. Les mineurs ne peuvent participer que sous la responsabilité d'au moins un parent inscrit au tournoi.

Ce premier tournoi est strictement limité aux 60 premiers archers inscrits.

- Préinscription obligatoire par mail à

[tournois.archersdumontdesloups@gmail.com](mailto:tournois.archersdumontdesloups@gmail.com)

- Greffe sur place et vérification du matériel de 8h à 9h45 le samedi.
- Échauffement de 8h30 à 9h30.

- Appel des archers à 9h45, début des épreuves à 10 heures.
- Remise des prix en fin d'après-midi le dimanche.

Pas de catégories de tir : une flèche en cible est une flèche en cible, un archer est un archer, l'assaillant occis sous les remparts ne sait ni l'âge ni le sexe de l'archer qui l'a tué.

Les trois premiers seront récompensés.

Le concours se déroulera en une suite d'épreuves par peloton respectant un ordre préétabli fixement (sauf si l'organisateur juge nécessaire un changement) afin de garantir la sécurité de tous.

Chaque épreuve ne sera faite qu'une fois.

À chaque pas de tir, un juge présentera les règles du jeu et la façon de comptabiliser les points. Son arbitrage est seul valable.

En cas de litige, le juge arbitre du concours sera le seul maître de la décision suite à la lecture de la réclamation qui devra avoir été écrite à la plume d'oie en deux exemplaires, en bas-latin, ou en ancien ou moyen français.

Déroulement sur deux jours, 10 épreuves le samedi, 6 le dimanche.

La dernière épreuve de chaque journée réunira l'ensemble des archers.

Le samedi, tir de 10h à 12h puis de 14h à 18h.

Le dimanche, tir de 10h à 12h puis de 14h à 16h.

Remise des prix le dimanche après les tirs.

## **Organisation**

L'installation est possible :

- le vendredi 25 avril de 14h à 20h
- le samedi 26 avril de 8h à 9h

Le parking est possible sur les emplacements libres dans les rues de Varennes ou, pour les véhicules plus encombrants, notamment pour les camping-cars ou vans, sur le parking situé en bord de l'espace baignade derrière le mur d'enceinte du château.

Aucun véhicule ne sera présent dans l'enceinte du château et de son parc le samedi et le dimanche.

Pour les tentes et campements, les emplacements seront indiqués par les organisateurs. Attention, il n'y a de raccordement ni électrique ni à l'eau, vous serez loin des accès voiture, des sanitaires (environ 300m), n'hésitez pas à emporter vos brouettes médiévales, bidons et toilettes sèches.

Les objets et matériels apportés par les participants seront sous leur entière et unique responsabilité.

L'organisateur ne souscrit pas de police d'assurance pour cela.

Les participants doivent posséder les assurances et autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités.

L'organisateur décline toute responsabilité si la règle n'est pas respectée.

Les participants s'engagent à suivre les consignes données dans le présent règlement et sur place par les organisateurs.

Ni « Les Archers du Mont des Loups » ni la « 1ère Compagnie d'Archers du Canton de Montluel », ni « le Château de Varennes » ne peuvent être tenus responsables de dommages ou pertes matérielles ou humaines.

L'organisation se réserve le droit d'apporter d'éventuelles modifications au tournoi si nécessaire.

A l'issue du tournoi, des récompenses individuelles seront remises aux 3 meilleurs archers.

## **Sécurité**

Le périmètre et les abords du terrain sont protégés et balisés pour ne permettre qu'un seul accès.

Ils comprennent des protections qui limitent l'accès aux seuls pratiquants, encadrants et organisateurs. Hors des zones d'épreuves, le public sera accueilli afin qu'il puisse observer les tirs.

Derrière les cibles une protection est assurée (obstacles naturels, murs, ...). Un parcours sécurisé est délimité aux abords des périmètres de tir afin d'interdire leur accès au public venu voir les épreuves.

Bien que le parcours soit étudié de manière à assurer la sécurité des participants, du public et des organisateurs, les archers devront rester vigilants. **En cas de doute, on ne tire pas.**

Chaque participant assume toute la responsabilité des dommages survenant à des personnes ou à des biens du fait de sa participation au tournoi et doit être couvert par une assurance individuelle (responsabilité civile, accident de la vie) couvrant les risques inhérents à la pratique du tir à l'arc.

Les organisateurs peuvent refuser la participation au tournoi d'un archer si son équipement n'est pas conforme à l'esprit médiéval.

De même, les organisateurs peuvent décider d'arrêter la participation d'un archer au tournoi, à tout moment et sans remboursement, si son comportement est jugé dangereux.

### **Précisions**

Vous donnez aux associations organisatrices l'autorisation de prendre et de diffuser des photographies et/ou vidéos réalisées de votre personne pour les usages exclusifs suivants : presse, support vidéo, illustrations de documents d'information ou illustrations des sites internet et/ou des réseaux sociaux.

## **Au-delà du tournoi**

[Le château et son parc](#) sont mis à disposition par Mme Muriel Megny-Marquet. Elle vous offre ainsi un site et des situations de tir exceptionnels, et nous l'en remercions.

Les campements sont autorisés aux emplacements prévus (feux hors-sol ! ), du bois sera à votre disposition. Merci de tout laisser en parfait état après votre départ.

La restauration rapide, la buvette, le banquet sont organisés par le restaurant « [au château](#) ».

L'événement est supervisé par **Yannick Colas**. **Pour les accès et indications relatifs à l'installation, les inscriptions au banquet, s'adresser à lui :** [y.colas3@orange.fr](mailto:y.colas3@orange.fr)

Toute inscription au tournoi vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

## **BONNES FLÈCHES À TOUS !**

### **pour information :**

Au menu du banquet : entrées, cuissot de veau rôti à la broche, fromage, dessert, boissons à volonté.

Prix public du banquet : 45€

Prix pour les archers du tournoi : 39€